Ces chiffres rendent compte de la situation des unes et des autres dans notre pays. Voilà pourquoi il faut que ça change.

La réforme des régimes matrimoniaux est entrée en application le 1^{er} février 1966. Ce n'est que depuis cette date qu'une femme peut occuper un emploi sans avoir besoin de l'autorisation de son mari, disposer librement de ses biens propres et avoir un compte en banque.

Le travail à temps partiel est un facteur aggravant des écarts de rémunération. Ce n'est pas le seul élément de différenciation. Les hommes sont aussi plus nombreux à percevoir une rémunération pour heures supplémentaires (55% pour eux contre 37% pour elles), à toucher des primes de performances individuelles (36% contre 29%), ou à bénéficier de primes liées à des contraintes de poste pour astreintes, pénibilité, risque (28% contre 17%).

ESPÉRANCE DE VIE

Les filles représentent 70 % des étudiants en lettres et sciences humaines et sont moins de 30 % dans le domaine des sciences fondamentales. Majoritaires dans les prépas littéraires (75 %), elles ne sont que 30 % dans les prépas scientifiques. L'éducation, les choix de leurs parents ou le fonctionnement du système éducatif restent différenciés entre les filles et les garçons. Ils expliquent la plus ou moins grande réussite scolaire dans certains domaines et surtout les choix d'orientation vers telle ou telle filière.

Il faut attendre 1970 pour que la mère devienne l'égale du père en matière d'autorité parentale. L'autorité parentale deviendra"conjointe", que les parents soient mariés ou non,17 ans plus tard, en 1987.

FAMILLE

3%



DOMESTIQUES



4h28 **TEMPS LIBRE**

En 1945, la notion de « salaire féminin » est remplacée dans les textes de la législation française par le principe « à travail égal, salaire égal ». 🗕

Le plafond de verre (glass ceiling) est une expression apparue aux États-Unis à la fin des années soixante-dix pour désigner l'ensemble des obstacles que rencontrent les femmes pour accèder

L'Organisation Internationale du Travail définit le « plafond de verre » comme les barrières invisibles créées par des préjugés comportementaux et organisationnels qui empéchent les femmes d'accéder

à des postes élevés dans les hiérarchies professionnelles

aux plus hautes responsabilités

59%

83%

26%

ÉTUDES

VIE PROFESSIONNELLE

74% DES ÉLÈVES EN ÉCOLE D'INGÉNIEUR

DES ÉTUDIANTS DE CLASSE PRÉPAS

DES ÉTUDIANTS UNIVERSITAIRES 17% DES ÉLÈVES EN FORMATION PARAMÉDICALE

41%

Bien que les femmes représentent 47% du nombre des travailleurs, elles gagnent globalement toujours 25% de moins que les hommes. Depuis le 1º janvier 2012, un décret, instaure une pénalité pour les entreprises de plus de 50 salariés ne prévoyant pas un accord ou un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle

CHEES D'ENTREPRISE DE + DE 50 SALARIÉS **12**%

CADRES 40% 80%

EMPLOIS NON QUALIFIÉS

20%

EMPLOIS NON QUALIFIÉS 38%

41%

CHEFS D'ENTREPRISE DE + DE 50 SALARIÉS CADRES **60**%

88%

Le droit de vote est accordé aux femmes en France Le droit de vote est accorde aux femmes en Hance le 21 avril 1944. Elles en useront pour la première fois aux élections municipales du 29 avril 1945. Les Françaises sont parmi les dernières femmes du monde occidental à acquérir le droit de voter et celui de se faire étire, juste avant l'Italie, la Belgique, la Grèce et la Suisse. **|65€**







SÉNATRICE

DÉPUTÉE **27**% VIE POLITIQUE 14%

86%

DÉPUTÉ **73**% SÉNATEUR **78**%



cturé des ramuses avec emans en 2007 journée moyenne en Métropole en 2010 ps partiel selon le sexe et la durée du temps partiel en 2011 rministériel aux Oroits des Femmes et à l'Egalité entre les fem

CHIFFRES-CLÉS 2012 - L'égalité entre les femmes et les hommes. Mars 2013

Si la part des femmes parmi les cadres est passée de 23 % il, y a 20 ans à 39 % aujourd'hui, seules 11 % d'entre elles occupent un poste à "forte responsabilité" (direction générale, direction d'un département ou d'une entité) contre 23 % de leurs homologues masculins. Les conséquences de ces écarts de carrière sont visibles sur les salaires. La rémunération annuelle brute moyenne des femmes s'élève à 43 000 euros, soit 7 000 euros de moins que les hommes. De façon générale, il est plus difficile pour une femme d'accéder au statut de cadre: elles sont 9% à en bénéficier, contre 13% pour les hommes.